

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? *40 francs et quatre quarterons de Messel*

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de *de chaque particulier qui en a des Enfants*

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales? *Point*

e. Biens d'église? *Point*

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques? *Point*

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Daniel Bovey de la Robellaz Agent National

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école? *a Chavannes le Chaire*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *un Village*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *a la Commune de Chavannes*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence reffort-il? *agents Perin de la Paroisse de Saques*

d. District *de Yverdan*

e. Canton *du Léman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au reffort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au reffort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

93 / No 47

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? *Cinq Villages*

a. Leurs noms. *Chaine Chantoraux Trétorent
Arispoule Rouvray*

b. Leurs distances réciproques. *de puis a Chantoraux a Trétorent quatre heures de puis
Trétorent a Arispoule 1/2 heure de puis a Rouvray 1/2 heure de puis
Rouvray au Chaine 1/2 heure de puis le Chaine a Chantoraux 3/4 heures*

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *toute l'année excepté 6 semaines de l'été*

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage? *Testament Catechisme Roume*

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour? *trois heures le matin trois heures apres midi en l'été
en l'été cela varie parce que les enfans sont obligés de travailler*

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. *Instituteurs.*

a. Qui a établi jusques ici le Régent? *la Commune, l'Etat
& de quelle manière? la Commune, l'Etat
le Pasteur l'examine l'Etat devant Baillifs leur donnoit tout*

b. D'où est-il?

c. Son nom

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? *60 tant garçons que filles*

a. En hiver, } soit garçons ou filles
b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? *Délabré*

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *une chambre pour l'école & une pour le pasteur*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école, *la Commune*

942

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

Coupe de Seigle 12 Coupes avoine 10 quaterons
A. En argent, bled, vin, ou bois? *en argent & bois quatre Chard*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Les Pères de familles payés demi quateron moite Seigle par onse & moitié a voires argent. Les enfants ne paye que de six an que par aisi cela varie des années il en plus & des années moins & que la Commune fait toujours la Pension

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Le Regent ayant de mander son Couge avant que la table fut arrivée, la Commune a Rempli la table au defaut de Regent
Signé Siméon Leubar
Secrétaire de Commune
Pierre Gottraux
Gouverneur

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

95
N. 48

1° A Orbe.

a C'est une ville ancienne.

b C'est une commune proprement dite.

c Cette question à sa réponse dans la précédente.

d District d'Orbe.

e Canton du Léman.

2° Il y a 5 ou 6 maisons distantes de la ville de 3 ou 4 minutes.

3° On appelle ces maisons les granges.

a En désignant l'éloignement des granges relativement à la ville, j'ai désigné celui du lieu de l'école.

b Je n'ai point d'enfants des granges.